

FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ ET L'INTÉGRATION

PLAN D'ACTION 2023-2024

À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF



Cette publication a été réalisée par la Direction des ressources humaines en collaboration avec la Direction des communications.

Une version adaptée de ce document est offerte en ligne.
Si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez communiquer avec le ministère du Conseil exécutif au communic@mce.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information :

Direction des communications
du ministère du Conseil exécutif
2^e étage, secteur 800
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Téléphone : 418 781-9530
Courriel : communic@mce.gouv.qc.ca
Site Web : www.quebec.ca/gouvernement/ministere/conseil-executif

Dépôt légal – Décembre 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-76445-8 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2023

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES UTILISÉS	1
1. INTRODUCTION	2
2. PORTRAIT DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF	3
3. ÉTABLISSEMENT DU PLAN D’ACTION	5
4. BILAN DES MESURES PRISES EN 2022-2023	6
5. REDDITION DE COMPTES GOUVERNEMENTALE	15
6. LISTE DES OBSTACLES CIBLÉS ET DES MESURES RETENUES POUR 2023-2024	16
7. ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D’ACTION	20
8. POUR JOINDRE LE MINISTÈRE	20

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES UTILISÉS

DC :	Direction des communications du ministère du Conseil exécutif
DI :	Direction de l'informatique
DRH :	Direction des ressources humaines
DGDRM :	Direction de la gestion documentaire et des ressources matérielles
JIPH :	Journée internationale des personnes handicapées
MCE :	Ministère du Conseil exécutif
OPHQ :	Office des personnes handicapées du Québec
SCG :	Secrétariat à la communication gouvernementale
SCT :	Secrétariat du Conseil du trésor
SQI :	Société québécoise des infrastructures
SQPH :	Semaine québécoise des personnes handicapées

1. INTRODUCTION

Conformément à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E-20.1), chaque ministère ou organisme public qui emploie au moins cinquante personnes a l'obligation de produire un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Ce plan doit relever les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les différents secteurs d'activité ministériels et décrire les mesures prises ou envisagées pour les réduire. Dans le contexte de sa mission unique au sein de l'appareil gouvernemental québécois, le ministère du Conseil exécutif participe pleinement et activement à l'objectif d'intégration des personnes handicapées.

En plus de présenter l'engagement du Ministère à l'égard des personnes handicapées pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, le présent document fait le bilan des réalisations du Plan d'action 2022-2023 du Ministère à l'égard des personnes handicapées et présente la reddition de comptes gouvernementale en lien avec la politique *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées* (2006).

Des initiatives en matière d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes handicapées sont incluses dans ce plan d'action, en lien avec les objectifs de représentativité énoncés au Plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées (Conseil du trésor, 1984).

La présente reddition de comptes a été effectuée au 31 mars 2023.

2. PORTRAIT DU MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

MISSION

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'État. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres.

Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement et il coordonne la communication gouvernementale.

VISION

Une organisation forte et performante, orientée sur l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale, pour la prospérité de la société québécoise.

VALEURS

Le sens du service, le rendement et l'amélioration continue, l'excellence et la rigueur, l'esprit d'équipe, la valorisation et l'épanouissement professionnel.

CLIENTÈLES

Clientèle interne

La grande majorité des activités du Ministère concerne le personnel de l'appareil gouvernemental du Québec, soit :

- les dirigeantes et dirigeants des autres ministères et des organismes ainsi que leurs collaboratrices et collaborateurs immédiats ;
- le personnel propre au Ministère.

Clientèle externe

Les activités du Ministère ont le plus souvent trait à des questions très particulières et à des dossiers ponctuels auprès de personnes et de groupes à l'extérieur du gouvernement du Québec.

De plus, par l'entremise du Secrétariat à la communication gouvernementale, le Ministère coordonne l'ensemble des communications gouvernementales dans les ministères pour assurer la cohérence et la rigueur des actions de ceux-ci, pour favoriser le partage de bonnes pratiques et pour maximiser l'investissement public en la matière.

Ces activités s'adressent :

- aux organismes et aux groupes de la société civile ainsi qu'aux partenaires du Ministère et de ses secrétariats ;
- aux dirigeantes et dirigeants des ministères et organismes du gouvernement fédéral de même que des provinces et des territoires ainsi qu'à leurs collaboratrices et collaborateurs immédiats ;
- à l'ensemble de la population, afin notamment de lui permettre d'accéder à l'information gouvernementale d'une façon juste et claire ainsi que de bénéficier d'accès à Internet haute vitesse, autant en milieu urbain que dans les régions plus éloignées.

Le Ministère offre également des services aux partenaires de ses secrétariats.

LIEUX

Le Ministère exerce ses activités principalement à Québec et à Montréal, aux adresses suivantes :

Québec

- 875, Grande Allée Est ;
- 835, boulevard René-Lévesque Est ;
- 1050, rue des Parlementaires ;
- 905, avenue Honoré-Mercier ;
- 900, place D'Youville.

Montréal

- 770, rue Sherbrooke Ouest ;
- 380, rue Saint-Antoine Ouest.

Bureaux du Québec au Canada

Le Ministère, par le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, compte des représentantes et représentants à Toronto, à Ottawa et à Moncton.

Le Ministère est locataire des aires de bureaux qu'il occupe dans chacune de ces villes.

Le personnel des directions des communications

Le personnel des directions des communications des différents ministères relève du Secrétariat à la communication gouvernementale (SCG). Il représente près des deux tiers de l'effectif du Ministère et est réparti dans 70 établissements qui couvrent le territoire du Québec.

La responsabilité de mettre en œuvre des mesures pour réduire les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées en lien avec l'accessibilité aux immeubles, aux lieux et aux installations est assumée par les ministères d'accueil respectifs. Toutefois, les mesures qui visent l'intégration des personnes handicapées au travail, dans le présent plan d'action, s'adressent à l'ensemble du personnel du Ministère.

3. ÉTABLISSEMENT DU PLAN D'ACTION

COORDONNATRICE DES SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Conformément à l'article 61.4 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, le Ministère désigne à titre de coordonnatrice des services et du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées :

Madame Camylle Poulin

Conseillère en santé des personnes
Ministère du Conseil exécutif
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8
Téléphone : 418 644-7600, poste 1871
Courriel : camylle.poulin@mce.gouv.qc.ca

COMITÉ MINISTÉRIEL À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

La composition du comité ministériel est périodiquement revue. Le comité est constitué de représentantes et représentants des différents secrétariats et des directions générales du Ministère, de deux personnes qui ont déclaré vivre avec un handicap, de collaboratrices et collaborateurs des services administratifs responsables des mesures prévues au plan d'action ainsi que de la personne désignée à titre de coordonnatrice des services aux personnes handicapées.

Les membres du comité sont (au 31 mars 2023) :

- François-Éric Auger, du Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit ;
- Julien Domingue, du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes ;
- Mélanie Gonthier, de la Direction de la gestion documentaire et des ressources matérielles ;
- Jérôme Gosselin, de la Direction des communications ;
- Karine Kouamé, du Secrétariat aux emplois supérieurs ;
- Melisa Lafleur-Chumacero, du Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, à l'accès à l'information et à la laïcité ;
- Camylle Poulin, de la Direction des ressources humaines ;
- Vicchiny Sar, de la Direction de l'informatique ;
- Jérôme Thibaudeau, du Secrétariat à la communication gouvernementale.

Le mandat du comité consiste à cibler les besoins ainsi qu'à proposer et à mettre en place des pistes de solution pour l'établissement du plan d'action.

4. BILAN DES MESURES PRISES EN 2022-2023

OBSTACLE 1 : ACCESSIBILITÉ DES IMMEUBLES, DES LIEUX ET DES INSTALLATIONS

Certains espaces dans les établissements ainsi que les postes de travail peuvent s'avérer inadaptés aux besoins des personnes handicapées.

Objectif

Réduire les obstacles dans l'environnement de travail ainsi que dans les bâtiments afin d'améliorer l'accessibilité des lieux, y compris en adaptant le poste de travail des personnes handicapées.

Mesures 2022-2023	Indicateurs	Échéance	Responsable	Résultats au 31 mars 2023
1.1 Lors d'aménagements et de réaménagements, tenir compte des conditions qui favorisent l'accessibilité des lieux pour l'ensemble du personnel.	Nombre de modifications et d'adaptations réalisées	En continu	DGDRM	Mesure réalisée Les 55 nouveaux aménagements réalisés en 2022-2023 ont été conçus pour être accessibles aux personnes à mobilité réduite.
1.2 Installer un abri hivernal sur les deux rampes d'accès de l'édifice au 875, Grande Allée Est, à Québec.	Abris installés	Début de la saison hivernale	DGDRM	Mesure réalisée Un abri hivernal a été installé en début de saison sur chacune des rampes d'accès.
1.3 À l'accueil d'une personne handicapée qui a manifesté des besoins particuliers, lui proposer une évaluation ergonomique de son poste de travail.	Nombre et pourcentage des évaluations ergonomiques réalisées	En continu	DRH	Mesure réalisée Cinq nouvelles personnes handicapées ont été embauchées. Une évaluation ergonomique a été proposée à 100 % des personnes. Le service a été rendu à 100 % des personnes ayant manifesté un besoin (deux personnes).
1.4 Un relevé des locaux au 900, place D'Youville a été fait afin de vérifier si certains éléments ne répondent pas aux normes.	Relevé effectué	31 mars 2023	DGDRM	Mesure réalisée, mais non prévue dans le plan d'action précédent Les relevés ont été réalisés dans cet édifice. Les observations et demandes seront transmises à la SQI.

OBSTACLE 2 : ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION ET DES DOCUMENTS

Certains documents produits par le Ministère peuvent ne pas être conformes aux standards d'accessibilité.

Objectif

Prendre les mesures requises pour rendre les documents accessibles ou pour les adapter, conformément à l'article 26.5 de *la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

Mesures 2022-2023	Indicateurs	Échéance	Responsable	Résultats au 31 mars 2023
2.1 Inscrire dans les documents produits par le Ministère et offerts au public une mention selon laquelle il est possible, si l'on en fait la demande, d'en obtenir une version en format adapté.	Nombre de documents comportant la mention	En continu	DC	<p>Mesure réalisée</p> <p>Neuf documents comportant la mention « version accessible » ont été produits.</p> <p>Sept documents comportant la mention « version adaptée » ont été produits.</p>
2.2 Ajouter des sous-titres dans les capsules vidéo produites par le Ministère qui sont partagées sur ses comptes de médias sociaux.	Ajout des sous-titres	En continu	DC	<p>Mesure réalisée</p> <p>Des sous-titres ont été ajoutés dans toutes les capsules vidéo.</p>
2.3 À la demande d'une personne handicapée, fournir les documents en format adapté.	<p>Nombre de requêtes</p> <p>Nombre de documents en format adapté produits</p> <p>Nombre de plaintes</p>	En continu	DC	<p>Mesure réalisée</p> <p>Aucune requête n'a été formulée et, par conséquent, aucun document n'a été produit.</p> <p>Aucune plainte n'a été formulée.</p>

OBSTACLE 3 : ACCESSIBILITÉ DU TRAVAIL EN LIEN AVEC L'EMBAUCHE, LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LE MAINTIEN EN EMPLOI

Le nombre de personnes handicapées au sein du personnel du Ministère est en deçà de la cible de 2 % du Programme d'accès à l'égalité en emploi.

Objectifs

Augmenter le nombre de personnes handicapées au sein de l'effectif à un minimum de 2 % et faciliter l'accueil et l'intégration des personnes handicapées nouvellement embauchées. Au 31 mars 2023, parmi les membres du personnel du Ministère, 17 employées et employés avaient déclaré avoir un handicap, soit 1,5 % de l'effectif.

Mesures 2022-2023	Indicateurs	Échéance	Responsable	Résultats au 31 mars 2023
3.1 Lors de la rencontre d'accueil des nouvelles et des nouveaux gestionnaires, les sensibiliser à l'importance d'atteindre les cibles ministérielles de représentativité des personnes handicapées dans l'effectif.	Information transmise	En continu	DRH	Mesure réalisée L'information est transmise lors des rencontres d'accueil.
3.2 Faire parvenir à chaque secteur le taux de représentativité des personnes handicapées dans son effectif afin de le sensibiliser à l'atteinte de la cible ministérielle.	Information transmise	Mars 2023	DRH	Mesure partiellement réalisée Le taux de représentativité (1,5 %) a été présenté globalement à tous les secteurs.
3.3 Informer les organismes communautaires qui travaillent en employabilité des personnes handicapées à propos de l'existence du site https://recrutement.carrieres.gouv.qc.ca/ , qui regroupe les offres d'emploi du Ministère.	Nombre d'organismes informés	Mars 2023	DRH	Mesure partiellement réalisée Le MCE a transmis ses offres d'emplois à 15 organismes d'employabilité ayant des clientèles variées, dont les personnes handicapées. En 2022-2023, aucun organisme communautaire d'employabilité spécifiquement voué à une clientèle handicapée n'en a fait partie.
3.4 Dans le cadre des processus de sélection au recrutement et à la promotion, à l'étape de la sélection, sensibiliser les gestionnaires aux objectifs fixés par le plan d'embauche pour les personnes handicapées si une personne visée par ce plan figure parmi les candidates et candidats pouvant être sélectionnés.	Sensibilisation réalisée	En continu	DRH	Mesure réalisée Les conseillères et les conseillers en dotation sensibilisent systématiquement les gestionnaires quant aux cibles à atteindre pour tous les groupes visés, dont les personnes handicapées.
3.5 Promouvoir le Programme gouvernemental d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des personnes handicapées.	Promotion réalisée	Selon l'échéancier	DRH	Mesure réalisée La promotion du Programme gouvernemental d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des personnes handicapées a été faite lors du comité de gouvernance, auquel sont représentés tous les secteurs.

Mesures 2022-2023	Indicateurs	Échéance	Responsable	Résultats au 31 mars 2023
3.6 Lors de l'envoi du courriel d'accueil aux nouvelles employées et aux nouveaux employés, inviter les personnes handicapées à faire part à la DRH de besoins particuliers pour faciliter leur intégration au travail ainsi qu'à remplir, de façon confidentielle, le formulaire gouvernemental d'accès à l'égalité en emploi.	Mentions inscrites dans le courriel d'accueil	En continu	DRH	Mesure réalisée La mention est écrite dans le courriel d'accueil envoyé aux nouveaux membres du personnel.
3.7 Lors de l'accueil et de l'intégration de personnes handicapées qui ont spécifié avoir des besoins particuliers, proposer un accompagnement au gestionnaire et faire parvenir le lien de la page intranet concernant l'aide-mémoire sur l'accueil et l'intégration en emploi des personnes handicapées.	Nombre de gestionnaires accompagnés	En continu	DRH	Mesure réalisée Trois gestionnaires ont été accompagnés

OBSTACLE 4 : APPROVISIONNEMENT EN BIENS ET SERVICES ACCESSIBLES

Les biens et les services acquis par le Ministère peuvent s'avérer inaccessibles aux personnes handicapées.

Objectif

Tenir compte de la notion d'accessibilité dans le processus d'approvisionnement des biens et des services achetés et loués.

Mesures 2022-2023	Indicateurs	Échéance	Responsable	Résultats au 31 mars 2023
4.1 Utiliser le guide <i>L'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées</i> , de l'OPHQ.	Guide utilisé par la DGDRM et la DI Nombre de plaintes	En continu	DGDRM et DI	Mesure réalisée Le guide a été utilisé par la DGDRM et la DI. Aucune plainte n'a été formulée.
4.2 S'assurer que les nouvelles employées et les nouveaux employés responsables des acquisitions à la DGDRM et à la DI soient abonnés au bulletin <i>L'Approvisionnement accessible</i> , produit par l'OPHQ.	Nombre et pourcentage des nouvelles employées et nouveaux employés abonnés	En continu	DGDRM et DI	Mesure réalisée

OBSTACLE 5 : PROMOTION

La réalité des clientèles et des membres du personnel handicapés peut être méconnue des employés du Ministère.

Objectifs

Sensibiliser l'ensemble du personnel du Ministère quant à la réalité des personnes handicapées et consulter ces dernières pour mieux connaître leurs besoins et ainsi être mieux en mesure d'y répondre.

Mesures 2022-2023	Indicateurs	Échéance	Responsable	Résultats au 31 mars 2023
5.1 Diffuser le <i>Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022-2023</i> auprès de l'ensemble du personnel et le rendre accessible sur le site Internet et dans l'intranet.	Plan d'action publié Nouvelle intranet publiée	Au moment de son adoption	DC	Mesure réalisée Le Plan d'action a été mis en ligne sur le site Internet et dans l'intranet du Ministère le 15 décembre 2022. Une nouvelle intranet a été publiée le même jour.

Mesures 2022-2023	Indicateurs	Échéance	Responsable	Résultats au 31 mars 2023
5.2 Faire la promotion de la Journée internationale des personnes handicapées (JIPH), de la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH) et du concours <i>À part entière</i> .	Mise en ligne de nouvelles dans l'intranet	Selon le calendrier des événements	DC	<p>Mesure réalisée</p> <p>Dans le cadre de la SQPH, quatre nouvelles ont été publiées dans l'intranet :</p> <ul style="list-style-type: none"> le 1^{er} juin 2022, pour promouvoir la Semaine ; le 3 juin 2022, pour promouvoir les capsules d'autoformation de l'OPHQ concernant l'accueil des personnes selon leur type d'incapacité ; le 6 juin 2022, pour promouvoir le guide des bonnes pratiques de l'OPHQ concernant les documents accessibles ; le 7 juin 2022, pour promouvoir la formation du SCT <i>Je suis une personne (handicapée)</i>. <p>Dans le cadre de la JIPH, une nouvelle a été publiée le 2 décembre 2022 pour en faire la promotion.</p> <p>Une nouvelle intranet a été publiée le 7 février pour promouvoir le concours <i>À part entière</i> 2023.</p>
5.3 Faire visionner les capsules d'autoformation <i>Mieux accueillir les personnes handicapées</i> de l'OPHQ aux nouvelles préposées et nouveaux préposés aux renseignements.	Nombre et pourcentage de nouvelles préposées et de nouveaux préposés formés	En continu	DRH	<p>Mesure réalisée</p> <p>Une seule embauche a été réalisée, et l'employée a été formée.</p> <p>100 % des préposées aux renseignements sont formées.</p>
5.4 Promouvoir les capsules de formation en lien avec les personnes handicapées, la diversité et l'inclusion du Portail d'apprentissage des employés du gouvernement du Québec.	Promotion réalisée	Décembre 2022	DRH	<p>Mesure réalisée</p> <p>Une nouvelle intranet a été publiée le 13 juin 2022 et reprise le 12 septembre 2022 pour faire la promotion des capsules offertes sur le Portail d'apprentissage à propos de la diversité et de l'inclusion. De plus, un courriel a été envoyé au personnel le 14 septembre 2022 pour promouvoir les capsules.</p>

OBSTACLE 6 : ADAPTATION AUX SITUATIONS PARTICULIÈRES : SITUATIONS D'URGENCE, DE SANTÉ PUBLIQUE ET DE SÉCURITÉ CIVILE

Les mesures d'urgence pourraient être méconnues ou non adaptées aux employés et employées handicapés.

Objectif

S'assurer de la sécurité des personnes handicapées durant les situations nécessitant une évacuation.

Mesures 2022-2023	Indicateurs	Échéance	Responsable	Résultats au 31 mars 2023
6.1 Revoir la stratégie d'intervention quant à la prise en charge des personnes handicapées en cas d'évacuation pour tenir compte de la réalité du mode de travail hybride.	Stratégie de prise en charge révisée	Mars 2023	DGDRM	Mesure réalisée La stratégie de prise en charge a été révisée puis diffusée dans l'intranet le 1 ^{er} septembre 2022. La capsule publiée présentait les directives, y compris les particularités pour les personnes à mobilité réduite.
6.2 Convenir du scénario optimal de réaménagement du cinquième étage du 875, Grande Allée Est, à Québec, en vue de l'accessibilité et de l'évacuation sécuritaire des personnes à mobilité réduite.	Scénario sélectionné et présenté pour approbation	Mars 2023	DGDRM	Mesure réalisée Le scénario a été sélectionné et présenté à la Ville de Québec pour approbation.

OBSTACLE 7 : ACCESSIBILITÉ DES SERVICES OFFERTS

Les obstacles auxquels les personnes handicapées sont confrontées lors de la consultation de documents gouvernementaux, de même que les moyens susceptibles d'y remédier, peuvent être méconnus.

Objectif

Sensibiliser les personnes concernées quant à l'importance de respecter les principes d'accessibilité, les former sur ces principes et les outiller.

Mesures 2022-2023	Indicateurs	Échéance	Responsable	Résultats au 31 mars 2023
<p>7.1 Prévoir, dans le plan de formation du SCG :</p> <ul style="list-style-type: none"> une formation sur l'accès aux documents pour les personnes handicapées à l'intention des communicatrices et communicateurs ; une formation sur la création de documents accessibles avec Adobe InDesign à l'intention des graphistes ; une formation sur la création de formulaires interactifs à l'aide d'Adobe InDesign et d'Acrobat à l'intention des graphistes. 	<p>Formations données</p> <p>Nombre de personnes ayant suivi chacune des formations</p>	Mars 2023	SCG	<p>Mesure réalisée</p> <p>La formation <i>Assurer l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i> a été donnée le 21 février 2023 et 35 personnes y ont participé.</p> <p>La formation <i>Réalisation de documents accessibles</i> a été donnée du 28 septembre 2022 au 11 janvier 2023 et sept personnes y ont participé.</p> <p>La formation <i>Création de formulaires interactifs</i> a été donnée les 4, 11, 18 et 24 mai 2022 et 15 personnes y ont participé.</p>
<p>7.2 S'assurer, lors du rapatriement des sites institutionnels dans la plateforme gouvernementale unifiée Quebec.ca, que les gabarits, l'interface et les outils respectent les normes sur l'accessibilité et que le site fait mention des possibilités d'obtenir des mesures d'accommodement.</p>	Respect des standards sur l'accessibilité	En continu	SCG	<p>Mesure réalisée</p> <p>Tous les gabarits, les interfaces et les outils intégrés dans Quebec.ca respectent les normes sur l'accessibilité ou offrent une autre version.</p>
<p>7.3 Collaborer à la mise à jour de Quebec.ca en validant l'emplacement des contenus des programmes, mesures et services pour les personnes handicapées à intégrer dans la plateforme.</p>	Validation réalisée	En continu	SCG	<p>Mesure réalisée</p> <p>La validation a été réalisée.</p>
<p>7.4 Appliquer les recommandations formulées dans le rapport de satisfaction à l'égard des nouveaux contenus intégrés dans Quebec.ca pour les personnes handicapées en lien avec les travaux réalisés en partenariat avec l'OPHQ en 2020-2021.</p>	Recommandations appliquées	Mars 2023	SCG	<p>Mesure réalisée</p> <p>Les recommandations ont été appliquées.</p>

Mesures 2022-2023	Indicateurs	Échéance	Responsable	Résultats au 31 mars 2023
7.5 Développer un gabarit de publication HTML pour permettre aux ministères et organismes de remplacer les documents PDF par des pages Web dans Quebec.ca .	Gabarit produit	Mars 2023	SCG	Mesure réalisée Le gabarit est produit et rendu disponible aux équipes.
7.6 Terminer les correctifs qui ont été recensés dans l'audit pour évaluer la conformité de la plateforme Quebec.ca au Standard sur l'accessibilité des sites Web.	Recommandations appliquées	Mars 2023	SCG	Mesure partiellement réalisée Au total, 90 % des recommandations ont été appliquées. Celles restantes seront appliquées au cours de 2023-2024.

5. REDDITION DE COMPTES GOUVERNEMENTALE

POLITIQUE D'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET AUX SERVICES OFFERTS AU PUBLIC À L'INTENTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

En 2022-2023, aucune plainte ou demande n'a été reçue relativement aux documents ou aux services offerts au public à l'intention des personnes handicapées.

6. LISTE DES OBSTACLES CIBLÉS ET DES MESURES RETENUES POUR 2023-2024

OBSTACLE 1 : ACCESSIBILITÉ DES IMMEUBLES, DES LIEUX ET DES INSTALLATIONS

Certains espaces dans les établissements ainsi que les postes de travail peuvent s'avérer inadaptés aux besoins des personnes handicapées.

Objectif

Réduire les obstacles dans l'environnement de travail ainsi que dans les bâtiments afin d'améliorer l'accessibilité des lieux, y compris en adaptant le poste de travail des personnes handicapées.

Mesures 2023-2024	Indicateur	Échéance	Responsable
1.1 Lors d'aménagements et de réaménagements, tenir compte des conditions qui favorisent l'accessibilité des lieux pour l'ensemble du personnel.	Nombre de modifications et d'adaptations réalisées	En continu	DGDRM
1.2 À l'accueil d'une personne handicapée qui a manifesté des besoins particuliers, lui proposer une évaluation ergonomique de son poste de travail.	Nombre et pourcentage des évaluations ergonomiques réalisées	En continu	DRH

OBSTACLE 2 : ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION ET DES DOCUMENTS

Certains documents produits par le Ministère peuvent ne pas être conformes aux standards d'accessibilité.

Objectif

Prendre les mesures requises pour rendre les documents accessibles ou pour les adapter, conformément à l'article 26.5 de *la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

Mesures 2023-2024	Indicateur	Échéance	Responsable
2.1 Inscrire dans les documents publics produits par le Ministère une mention selon laquelle il est possible, si l'on en fait la demande, d'en obtenir une version adaptée.	Nombre de documents comportant la mention	En continu	DC
2.2 Ajouter des sous-titres dans les capsules vidéo produites par le Ministère qui sont partagées sur ses comptes de médias sociaux.	Ajout des sous-titres	En continu	DC
2.3 À la demande d'une personne handicapée, fournir les documents en version adaptée.	Nombre de requêtes Nombre de documents en format adapté produits Nombre de plaintes	En continu	DC

OBSTACLE 3 : ACCESSIBILITÉ DU TRAVAIL EN LIEN AVEC L'EMBAUCHE, LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LE MAINTIEN EN EMPLOI

Le nombre de personnes handicapées au sein du personnel du Ministère devra correspondre à la cible que le SCT lui transmettra lors du dépôt du prochain Programme d'accès à l'égalité en emploi. La cible antérieure était fixée à 2 %. Au 31 mars 2023, le Ministère comptait 17 personnes handicapées, soit 1,5 % de l'effectif.

Objectifs

Augmenter le nombre de personnes handicapées au sein de l'effectif et faciliter l'accueil et l'intégration des personnes handicapées nouvellement embauchées.

Mesures 2023-2024	Indicateur	Échéance	Responsable
3.1 Lors de la rencontre d'accueil des nouvelles et des nouveaux gestionnaires, les sensibiliser à l'importance de la représentativité des personnes handicapées dans l'effectif.	Information transmise	En continu	DRH
3.2 Informer les organismes communautaires qui travaillent en employabilité des personnes handicapées à propos de l'existence du site https://recrutement.carrieres.gouv.qc.ca , qui regroupe les offres d'emploi du Ministère.	Nombre d'organismes informés	Mars 2024	DRH
3.3 Dans le cadre des processus de sélection au recrutement et à la promotion, à l'étape de la sélection, sensibiliser les gestionnaires aux objectifs fixés par le plan d'embauche pour les personnes handicapées si une personne visée par ce plan figure parmi les personnes pouvant être sélectionnées.	Sensibilisation réalisée	En continu	DRH
3.4 Promouvoir le programme gouvernemental d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des personnes handicapées.	Promotion réalisée	Selon l'échéancier	DRH
3.5 Lors de l'envoi du courriel d'accueil aux nouvelles employées et aux nouveaux employés, inviter les personnes handicapées à faire part à la DRH de besoins particuliers pour faciliter leur intégration au travail ainsi qu'à remplir, de façon confidentielle, le formulaire gouvernemental d'accès à l'égalité en emploi.	Mentions inscrites dans le courriel d'accueil	En continu	DRH
3.6 Lors de l'accueil et de l'intégration de personnes handicapées qui ont spécifié avoir des besoins particuliers, proposer un accompagnement au gestionnaire et faire parvenir le lien de la page intranet concernant l'aide-mémoire <i>Accueil et intégration en emploi des personnes handicapées</i> .	Nombre de gestionnaires accompagnés	En continu	DRH

OBSTACLE 4 : APPROVISIONNEMENT EN BIENS ET SERVICES ACCESSIBLES

Les biens et les services acquis par le Ministère peuvent s'avérer inaccessibles aux personnes handicapées.

Objectif

Tenir compte de la notion d'accessibilité dans le processus d'approvisionnement des biens et des services achetés et loués.

Mesures 2023-2024	Indicateur	Échéance	Responsable
4.1 Utiliser le guide <i>L'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées</i> , de l'OPHQ.	Guide utilisé par la DGDRM et la DI Nombre de plaintes	En continu	DGDRM et DI
4.2 S'assurer que les nouvelles employées et les nouveaux employés responsables des acquisitions à la DGDRM et à la DI soient abonnés au bulletin <i>L'Approvisionnement accessible</i> , produit par l'OPHQ.	Nombre et pourcentage des nouvelles employées et nouveaux employés abonnés	En continu	DGDRM et DI

OBSTACLE 5 : PROMOTION

La réalité des clientèles et des membres du personnel handicapés peut être méconnue des employés du Ministère.

Objectifs

Sensibiliser l'ensemble du personnel du Ministère quant à la réalité des personnes handicapées et consulter ces dernières pour mieux connaître leurs besoins et ainsi être mieux en mesure d'y répondre.

Mesures 2023-2024	Indicateur	Échéance	Responsable
5.1 Diffuser le <i>Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024</i> auprès de l'ensemble du personnel et le rendre accessible sur le site Internet et dans l'intranet.	Plan d'action publié Nouvelle intranet publiée	Au moment de son adoption	DC
5.2 Faire la promotion de la Journée internationale des personnes handicapées, de la Semaine québécoise des personnes handicapées et du concours <i>À part entière</i> .	Mise en ligne de nouvelles dans l'intranet	Selon le calendrier des événements	DC
5.3 Collaborer avec l'OPHQ pour évaluer la satisfaction par rapport aux nouveaux contenus intégrés dans Quebec.ca pour les personnes handicapées en lien avec les travaux réalisés en partenariat avec cet organisme en 2022-2023.	Élaboration d'une démarche d'évaluation conjointe avec l'OPHQ	Mars 2024	SCG

OBSTACLE 6 : ADAPTATION AUX SITUATIONS PARTICULIÈRES : SITUATIONS D'URGENCE, DE SANTÉ PUBLIQUE ET DE SÉCURITÉ CIVILE

Les mesures d'urgence pourraient être méconnues ou non adaptées aux employées et employés handicapés.

Objectif

S'assurer de la sécurité des personnes handicapées durant les situations nécessitant une évacuation.

Mesure 2023-2024	Indicateur	Échéance	Responsable
6.1 Mettre à jour de façon continue les plans de mesure d'urgence pour chacun des édifices afin d'assurer la sécurité des personnes handicapées lors d'évacuations.	Nombre de mises à jour du plan de mesure d'urgence	En continu	DGDRM

OBSTACLE 7 : ACCESSIBILITÉ DES SERVICES OFFERTS

Les obstacles auxquels les personnes handicapées sont confrontées lors de la consultation de documents gouvernementaux, de même que les moyens susceptibles d'y remédier, peuvent être méconnus.

Objectif

Sensibiliser les personnes concernées quant à l'importance de respecter les principes d'accessibilité, les former sur ces principes et les outiller.

Mesures 2023-2024	Indicateur	Échéance	Responsable
7.1 Former les communicatrices et communicateurs sur l'accès aux documents pour les personnes handicapées.	Nombre de personnes ayant suivi la formation	En continu	SCG
7.2 S'assurer, lors du rapatriement des sites institutionnels dans la plateforme gouvernementale unifiée Québec.ca , que les gabarits, l'interface et les outils respectent les normes sur l'accessibilité et que le site fait mention des possibilités d'obtenir des mesures d'accommodement.	Respect du standard sur l'accessibilité Web	En continu	SCG
7.3 Terminer les correctifs qui ont été recensés dans l'audit pour évaluer la conformité de la plateforme Québec.ca au Standard sur l'accessibilité des sites Web.	Recommandations appliquées	Mars 2024	SCG

7. ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024 est adopté par la secrétaire générale et greffière du Conseil exécutif.

Le document sera transmis à l'OPHQ. Par la suite, le Plan d'action sera diffusé auprès des secrétariats et des directions du Ministère ainsi qu'auprès du grand public. Il sera mis en ligne dans l'intranet et sur le site Web du Ministère, comme le prévoit la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

Cette démarche, qui invite le lectorat à consulter ce plan d'action en ligne sans avoir recours à l'impression sur papier, s'inscrit dans une perspective de développement durable.

Une version de ce document en médias adaptés sera fournie aux personnes qui en feront la demande.

8. POUR JOINDRE LE MINISTÈRE

Pour toute demande d'information, suggestion ou plainte quant aux services offerts aux personnes handicapées au Ministère, veuillez communiquer avec la Direction des communications :

Téléphone : 418 646-3021

Télécopieur : 418 528-9242

Courriel : communic@mce.gouv.qc.ca

Site Web : www.mce.gouv.qc.ca

Dominique Savoie

Secrétaire générale et greffière du Conseil exécutif

Québec, décembre 2023

